

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Projet de SCoT arrêté
par le comité syndical du 29 avril 2025



INTRODUCTION : LE SOCLE DU PROJET DE TERRITOIRE	5
1. AXE 1 RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE DE LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE MONTAGNE, POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS, VISITEURS ET ENTREPRISES	7
1.1. Protéger et valoriser le cadre de vie exceptionnel et authentique de Maurienne, territoire de montagne	7
1.1.1. Préserver les milieux naturels marqueurs des paysages de Maurienne	8
1.1.2. Valoriser le patrimoine architectural traditionnel	10
1.2. Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des personnes habitant ou travaillant en Maurienne	10
1.2.1. Adapter l'offre d'habitat aux nouvelles demandes en s'appuyant sur l'armature territoriale de Maurienne	11
1.2.2. Rénover le parc de logements pour améliorer sa performance énergétique et pour qu'il réponde aux attentes actuelles des ménages	11
1.2.3. Répondre aux besoins des travailleurs saisonniers et du chantier Lyon-Turin.....	11
1.3. Conserver les filières économiques de Maurienne et poursuivre leurs transitions	12
1.3.1. Conforter l'économie touristique, accélérer sa diversification et accompagner la transition du modèle	12
1.3.2. Consolider le tissu productif local et bénéficier du Lyon-Turin pour le développement économique du territoire	14
1.3.3. Renforcer l'économie agricole et la capacité alimentaire du territoire en diversifiant ses activités dans une approche durable	16
2. AXE 2 : ADAPTER LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU	

TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE ATTRACTIVITE RAISONNEE ET DURABLE 18

2.1. Affirmer et structurer une armature urbaine multipolarisée du Pays de Maurienne 18

- 2.1.1. Conforter le pôle majeur de Saint-Jean-de-Maurienne comme centralité urbaine principale et future porte d'entrée ferroviaire internationale du territoire..... 20
- 2.1.2. Structurer le développement des 4 pôles intermédiaires de Maurienne..... 20
- 2.1.3. Maintenir les 6 pôles de proximité de Maurienne aussi bien en vallée qu'en montagne 20
- 2.1.4. Permettre un développement mesuré des villages de Maurienne..... 21

2.2. Organiser les fonctions commerciales de la Maurienne, en cohérence avec l'armature territoriale de la vallée et le développement des nouvelles pratiques d'achat 22

- 2.2.1. Développer une armature commerciale équilibrée et hiérarchisée confortant l'armature urbaine et assurant l'ensemble des besoins de consommation des populations..... 22
- 2.2.2. Favoriser l'innovation commerciale adaptée aux besoins d'un territoire rural et aux attentes modernes des consommateurs 23
- 2.2.3. Décarboner le fret de proximité et mutualiser les flux et les espaces de stockage 23

2.3. Diversifier la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire par la mise en réseau des différentes polarités 24

- 2.3.1. Organiser les offres de mobilité de Maurienne pour une desserte intermodale et cohérente des communes de vallée et de montagne 24
- 2.3.2. Développer des solutions de transport alternatives pour réduire l'usage individuel de la voiture pour les déplacements du quotidien 25
- 2.3.3. Organiser la mobilité en lien avec la mise en service de la gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne et du Lyon-Turin 25
- 2.3.4. Garantir un parcours client adapté et durable pour l'accès aux sites, aux destinations touristiques et de loisirs..... 26

2.4. Développer des formes urbaines optimisées, intégrées et favorables à la santé 26

- 2.4.1. Créer les conditions pour le développement de la nature en ville 27

2.4.2. Atténuer les risques naturels et éviter l'exposition aux risques technologiques.....	27
2.4.3. Protéger les populations face aux pollutions et aux nuisances	28
3. AXE 3 : POURSUIVRE LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES EN MAURIENNE DANS UNE GESTION PERENNE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES	29
3.1. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau de Maurienne en conciliant les usages dans un contexte de changement climatique	29
3.1.1. Protéger la ressource en eau et les milieux associés.....	30
3.1.2. Partager la ressource en eau et prioriser les usages	30
3.1.3. Améliorer à l'échelle de la Maurienne la connaissance sur la ressource en eau	30
3.2. Considérer le sol comme une ressource ;.....	30
3.2.1. Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et lutter contre l'artificialisation des sols	31
3.2.2. Densifier les enveloppes urbaines tout en garantissant leur attractivité et leur vivabilité	32
3.3. Approvisionner durablement le territoire en matériaux et assurer la gestion des déchets	32
3.3.1. Anticiper l'évolution de la disponibilité en ressource minérale à moyen et long terme	33
3.4. Poursuivre et amplifier les actions en Maurienne pour les économies d'énergie et le développement des ENR.....	33
3.4.1. Inscrire le territoire dans un principe d'économie circulaire	34
3.4.2. Amplifier les actions de sobriété énergétique et renforcer la production d'ENR sur le territoire	34

INTRODUCTION : LE SOCLE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Pays de Maurienne est soumis à des dynamiques paradoxales. Alors que ce dernier connaît une croissance économique soutenue, dopée par l'activité touristique et le chantier du Lyon-Turin, sa population décroît légèrement depuis plusieurs décennies avec un vieillissement très marqué de la population, puisque le territoire est le plus vieillissant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec un effondrement de la catégorie des 15-29 ans.

Pour répondre à ces défis, la Maurienne peut compter sur des atouts qui seront des leviers pour le développement futur. Ces principaux atouts sont les suivants :

- Un **cadre de vie** au patrimoine environnemental et culturel exceptionnel, connecté aux grandes métropoles régionales, qui fonde une qualité de vie à laquelle sont de plus en plus sensibles les ménages en quête d'authenticité et de nature ;
- Une **économie robuste**, touristique, industrielle, commerciale et agricole, créatrice d'entreprises et d'emplois, rayonnant grâce à ses stations de renommée nationale voire internationale, et un savoir-faire industriel qui draine encore aujourd'hui des demandes d'installations et d'extensions ;
- Un **chantier d'envergure internationale**, avec les travaux sur la connexion du Lyon-Turin, pourvoyeur d'une forte activité économique pour les PME mauriennes, durant sa phase de chantier, et impactant, à plus long terme, les aménagements des infrastructures de transports mauriennes et les potentialités de développement ;
- Une **solide armature territoriale** qui se décline entre les différents pôles de la vallée et les villages de montagne, répondant à des besoins spécifiques pour les habitants, les travailleurs et les séjournants, garante d'un maillage équilibré de l'offre de services et d'équipements sur le territoire.

Les décennies à venir seront marquées par des **changements climatiques** dont les effets ont d'ores et déjà commencé à se faire sentir sur la Maurienne, tant sur la hausse des températures moyennes que sur les régimes hydrologiques avec des périodes et des niveaux d'enneigement qui se réduisent sur tout le territoire. Les enjeux environnementaux sont désormais au centre des politiques publiques et doivent imprégner tout acte d'aménagement à l'ensemble des échelles, dans un objectif d'atténuation mais également d'adaptation. Le Pays de Maurienne est particulièrement concerné par la gestion de cette ressource essentielle qu'est l'eau, dans toutes ses dimensions : quantité et qualité des approvisionnements en eau potable, gestion des eaux usées et des eaux pluviales, préservation du réseau hydrologique, des zones humides et de la biodiversité, gestion des risques avec des montées des eaux soudaines et destructrices avec le renforcement des épisodes climatiques exceptionnels...

Le changement climatique représente également une opportunité pour le territoire, en mettant en valeur ses avantages : développement de nouvelles activités complémentaires au ski, notamment en été, et des températures plus clémentes, avec des épisodes de canicule moins intenses qu'en zone urbaine, offrant des conditions attractives pour les nouveaux habitants provenant de métropoles davantage exposées à la chaleur.

Au-delà du défi climatique, l'enjeu pour la Maurienne est également d'affirmer son identité dans sa stratégie de développement et d'attractivité. Une identité claire et partagée met en valeur ses richesses naturelles, touristiques, culturelles et historiques, renforçant ainsi son attrait. Travailler sur une identité partagée du territoire, c'est permettre d'attirer de nouveaux résidents et visiteurs séduits par un cadre de vie et de loisir exceptionnel, ainsi que des entreprises à la recherche d'un environnement propice aux activités et à la qualité de vie.

Dans ce contexte les élus du Pays de Maurienne portent une double ambition pour l'aménagement futur de leur territoire :

- **Attirer de nouvelles populations pour vivre, travailler et séjourner en Maurienne**, afin de maintenir la démographie et le fonctionnement de l'économie locale et des services associés ;
- **Réussir ce pari audacieux**, en engageant une gestion économe des ressources naturelles et une qualité accrue des aménagements, tout en répondant également aux besoins des entreprises et des populations permanentes et touristiques.

Cette double ambition permet de répondre au défi majeur de la Maurienne qui consiste à offrir un cadre de vie de qualité pour l'attractivité du territoire, permettant d'attirer de nouvelles populations et de préserver voire développer des services et des infrastructures essentiels au quotidien des habitants, des travailleurs et des visiteurs. La réponse à ce défi doit se faire désormais dans le cadre d'un développement équilibré, promouvant une gestion raisonnée et partagée des ressources, dans un contexte qui est dès à présent complexifié par les effets du réchauffement climatique.

Ainsi, le PAS qui découle de cette double ambition, s'organise autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Renforcer l'attractivité et la qualité du cadre de vie de la Maurienne, territoire de montagne, pour accueillir de nouveaux habitants, visiteurs et entreprises ;**
- **Axe 2 : Adapter les équipements, les services et le fonctionnement du territoire pour permettre une attractivité raisonnée et durable ;**
- **Axe 3 : Poursuivre les transitions environnementales en Maurienne dans une gestion pérenne des ressources naturelles locales.**

1. AXE 1 Renforcer l'attractivité et la qualité du cadre de vie de la Maurienne, territoire de montagne, pour accueillir de nouveaux habitants, visiteurs et entreprises

Le Pays de Maurienne a perdu près de 700 habitants entre 2014 et 2020 et malgré une économie créatrice d'emplois, le poids économique et démographique de la Maurienne a diminué par rapport au reste de la Savoie qui a connu une tendance départementale plus dynamique ces dernières années. Bien que des millions de visiteurs et de touristes viennent consommer sur le territoire reconnu pour sa qualité et par la diversité de ses offres touristiques, le recul du nombre d'habitants, conjugué à leur vieillissement prononcé, interrogent le fonctionnement global du territoire, notamment pour les services et équipements du quotidien.

Dans ce contexte, le PAS du SCoT aspire à revitaliser l'attractivité de la Maurienne dans son axe 1, en valorisant ses espaces naturels et son cadre de vie exceptionnel, en favorisant une offre de logement adaptée pour répondre aux besoins des habitants et des travailleurs, en confortant et en diversifiant ses atouts touristiques et économiques et en tirant profit des retombées du chantier du Lyon-Turin à court, moyen et long terme.

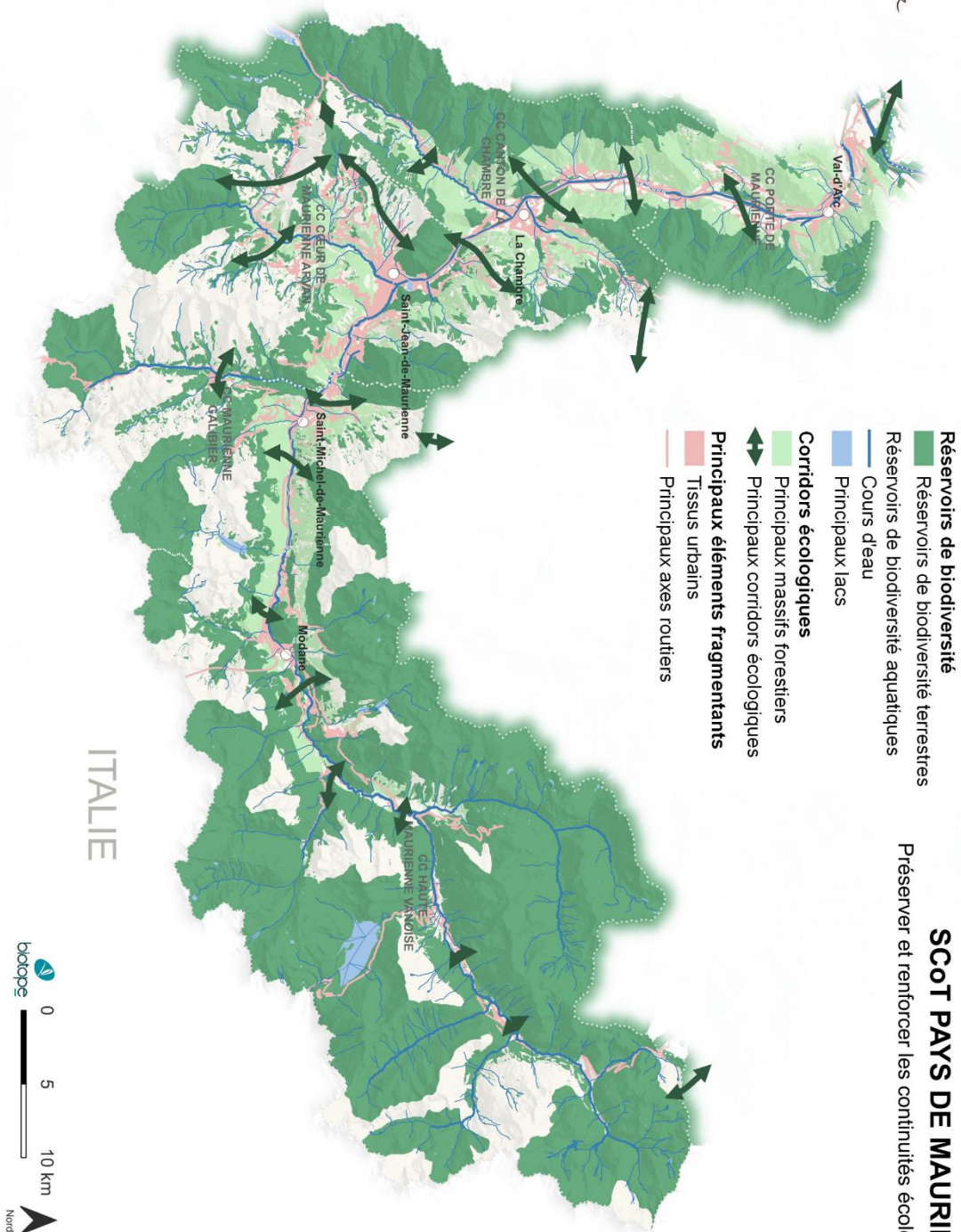
1.1. Protéger et valoriser le cadre de vie exceptionnel et authentique de Maurienne, territoire de montagne

Enjeux

Le Pays de Maurienne est caractérisé par une grande variété de paysages, entre fond de vallée anthropisé, versants boisés, villages et hameaux de montagne, alpages et sommets saisissants. Les milieux naturels varient en fonction de l'altitude, de l'exposition, des sols, des pentes ou encore des activités agricoles en présence (pastoralisme et sylviculture notamment). La richesse écologique des milieux naturels est soulignée par de nombreux zonages du patrimoine naturel. Ainsi, ce sont près de 28% du territoire qui sont couverts par un zonage réglementaire ou contractuel, auxquels s'ajoutent de nombreux zonages d'inventaire (zones humides, pelouses sèches...). Néanmoins, les continuités écologiques inter-massifs, et notamment entre la rive gauche et la rive droite de l'Arc, sont contraintes en fond de vallée, là où se concentrent les infrastructures de transport et les zones urbanisées parfois continues. Des défis paysagers se posent également ici, pour conserver la lecture des différents bourgs, améliorer la qualité des entrées de villes et assurer l'intégration paysagère des infrastructures existantes et à venir, et notamment celles liées au projet Lyon-Turin, en fond de vallée comme sur la suite de son tracé. En moyenne montagne, une régression des milieux ouverts (prairies de fauches, pelouses sèches) du fait de la déprise agricole est également observée, entraînant une fermeture des paysages agricoles pourtant emblématiques du territoire. Le développement des stations touristiques est également à l'origine d'une consommation de milieux naturels, agricoles ou forestiers et peut entraîner une standardisation des formes architecturales et une banalisation des paysages de montagne. À travers le SCoT, l'objectif est ainsi de préserver les milieux naturels, les paysages et les patrimoines emblématiques du territoire, que ce soit en fond de vallée ou en montagne.

1.1.1. Préserver les milieux naturels marqueurs des paysages de Maurienne

- **Conforter et renforcer la protection des espaces naturels à forts enjeux écologiques de Maurienne**
 - Conforter toutes les protections existantes.
 - Permettre la préservation des milieux particulièrement riches pour assurer leur protection contre l'urbanisation et les effets du changement climatique.
- **Préserver et renforcer les continuités écologiques**
 - Préserver les réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques, et les corridors écologiques fonctionnels associés. Préserver les coupures vertes participant à la qualité paysagère autour des bourgs et des villages.
 - Restaurer les secteurs concentrant les points de conflits pour faciliter les déplacements de la faune par des aménagements adaptés.
 - Préserver la biodiversité ordinaire en maintenant la qualité des milieux naturels terrestres et aquatiques.
 - Permettre la découverte des milieux naturels tout en évitant la surfréquentation dans les milieux sensibles en gérant les flux touristiques associés.
- **Préserver et renforcer la qualité des paysages de Maurienne**
 - Reconnaître, préserver et valoriser les paysages typiques de Maurienne, façonnés par l'agropastoralisme, fondamentaux du cadre de vie quotidien des habitats et marqueurs de son attractivité.
 - Intégrer dans le paysage les infrastructures routières et ferroviaires de fond de vallée.
 - Revaloriser la dimension paysagère des entrées et limites de bourgs.
 - Assurer l'intégration paysagère du projet Lyon-Turin (en phase chantier comme en phase exploitation) et ses différents ouvrages connexes sur l'ensemble de son tracé (ouvrages aériens, puits de ventilations, sites de dépôts...).
 - Prendre en compte les sites d'intérêt géologiques participant à la richesse patrimoniale du territoire.



SCOT PAYS DE MAURIENNE
Préserver et renforcer les continuités écologiques

1.1.2. Valoriser le patrimoine architectural traditionnel

- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti existant**
 - Mettre en avant le patrimoine bâti remarquable de la Maurienne :
 - Valoriser les monuments historiques classés, et ceux labellisés « patrimoine du XXème siècle ».
 - Conserver et entretenir le patrimoine religieux remarquable de la vallée et des villages de montagne.
 - Valoriser, protéger et entretenir le bâti historique : forts, ouvrages militaires...
 - Préserver l'intérêt patrimonial des barrages de Maurienne
 - Valoriser le patrimoine ordinaire, tel que les hameaux et le petit patrimoine rural, qui témoignent de l'histoire et de la culture locales.
 - Valoriser les caractéristiques typiques des stations et des villages stations de la Maurienne
- **Encourager les projets architecturaux innovants et respectueux des traditions architecturales :**
 - Favoriser le développement de projets architecturaux qui s'inspirent des formes d'habitat traditionnel de la Maurienne afin de garantir une meilleure intégration dans les paysages naturels et bâtis, tout en répondant aux besoins des bâtiments contemporains.
 - Permettre des évolutions architecturales innovantes en garantissant leur bonne intégration dans les paysages naturel et bâti.
 - Encourager les alternatives à la démolition-reconstruction dans les projets, en privilégiant les évolutions du bâti existant.

1.2. Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des personnes habitant ou travaillant en Maurienne

Enjeux

L'offre de logements en Maurienne, que cela soit en montagne ou en vallée, est aujourd'hui inadaptée aux nouveaux besoins des habitants et des travailleurs. La majorité des résidences principales du territoire (68%) sont des logements de plus de 4 pièces. A cette inadéquation entre l'offre et la demande, s'ajoutent des prix de l'immobilier élevés et variables selon les secteurs (de 2000 à 7500 €/m²). De plus, la part très importante de résidences secondaires sur certaines communes déséquilibre le marché et certaines catégories de la population se trouvent confrontées à de réels problèmes d'accès au logement puisque 60% des actifs saisonniers sont non locaux et ont besoin de trouver un logement sur le territoire. Pour répondre aux nouvelles demandes en matière d'habitat et renforcer l'attractivité de la Maurienne, il est essentiel d'adapter l'offre d'habitat en s'appuyant sur l'armature territoriale. L'accès au logement pour tous constitue un enjeu prioritaire pour renforcer l'attractivité du Pays de Maurienne. À travers le SCoT, l'objectif est de promouvoir des formes d'habitat économes en ressources, en privilégiant d'abord l'utilisation des logements existants avant de créer de nouvelles offres. Ces logements doivent satisfaire les besoins de confort et de qualité de vie des habitants, être financièrement accessibles, et répondre aux défis écologiques et climatiques. Le SCoT s'engage également à élaborer une stratégie visant à poursuivre et intensifier la diversification de l'offre de logements dans le respect des objectifs ZAN, permettant ainsi à chacun de trouver un logement adapté tout au long de sa vie, de la naissance jusqu'à la fin de vie.

1.2.1. Adapter l'offre d'habitat aux nouvelles demandes en s'appuyant sur l'armature territoriale de Maurienne

- **Faciliter le parcours résidentiel des ménages avec une alternative crédible à la maison individuelle, notamment pour les jeunes, les familles, les personnes âgées :**
 - Produire des logements répondant à la diversité des besoins actuels et futurs, adaptés au besoin de chaque bassin de vie.
 - Produire des logements permanents en cohérence avec l'armature urbaine favorisant la mixité générationnelle et sociale.
 - Adapter le logement et l'hébergement des personnes âgées en intégrant notamment la question des services.
- **Promouvoir la création d'une offre de logements à des prix abordables en location comme en acquisition, notamment pour les personnes seules et les primo-accédants.**
- **Favoriser l'évolution des résidences secondaires peu occupées en résidences principales, notamment dans les secteurs propices à l'affirmation de la vie de proximité.**

1.2.2. Rénover le parc de logements pour améliorer sa performance énergétique et pour qu'il réponde aux attentes actuelles des ménages

- **Favoriser la réhabilitation et l'adaptation du parc de logement vacant** pour maintenir une offre de qualité et lui redonner de l'attractivité.
- **Engager des actions de renouvellement urbain sur les ilots stratégiques en cœur de ville** ou de bourgs, dont l'offre en logements ne répond plus à la demande et dont la moindre qualité du bâti nuit à l'attractivité globale.
- **Faciliter l'atteinte d'une meilleure efficacité énergétique de l'ensemble du parc de logement**, pour répondre aux engagements français et européens, en favorisant l'adaptation du bâti au changement climatique.
- **Développer de nouvelles formes bâties à faible impact environnemental** plus économes en ressources.

1.2.3. Répondre aux besoins des travailleurs saisonniers et du chantier Lyon-Turin

- **Renforcer l'offre en logements pour les actifs saisonniers.**
- **Proposer une offre de logements sociaux ou de logements locatifs à des prix abordables** au cœur des stations et adapter la taille des logements aux besoins des demandeurs en privilégiant les logements vacants.
- **Prendre en compte les logements dédiés aux travailleurs du chantier Lyon-Turin dans l'offre de logements après le pic d'activité.**

1.3. Conserver les filières économiques de Maurienne et poursuivre leurs transitions

1.3.1. Conforter l'économie touristique, accélérer sa diversification et accompagner la transition du modèle

Enjeux

Les enjeux de l'économie et de l'aménagement touristique de la Maurienne et de ses destinations se distinguent en trois principales catégories.

Tout d'abord, les enjeux des périmètres des domaines skiables et des stations incluent le confortement et la sécurisation des offres ayant une perspective positive à 20 ans. Il est essentiel d'anticiper le changement climatique et les transformations des modèles économiques en envisageant l'adaptabilité multi-saisons des domaines et des nouveaux investissements. En outre, il est crucial de développer des activités hors neige, multi-saisons, ainsi que des activités socioéconomiques structurantes en trame verte sur les domaines skiables pour en faire de véritables domaines d'activités de montagne, en fonction de leurs potentiels. Il est également nécessaire de repenser l'accessibilité des domaines et des stations d'altitude depuis le fond de vallée pour répondre aux comportements futurs des clients et optimiser les relations inter domaines ainsi que les produits communs pour une meilleure attractivité.

Ensuite, les enjeux territoriaux de l'offre touristique et de loisirs hors ski et indoor nécessitent une mise en tourisme ambitieuse des patrimoines de la vallée, considérée comme la plus dense des Alpes Françaises. Il est important de qualifier et de créer une offre indoor structurante et qualitative, s'adressant à différents types de publics : couples, amis, enfants, familles. Trouver des modèles économiques mixtes est également déterminant. Un modèle économique mixte dans le tourisme signifie que la collectivité utilise différentes sources de financement et de revenus pour soutenir et développer l'activité touristique sur son territoire. De plus, il faut restructurer et qualifier l'offre cyclo sportive pour maintenir une place de leader, définir des positionnements clairs pour l'offre VTT afin de la structurer en conséquence, et encourager les loisirs de plein air et l'offre ludosportive. Dans ce développement il sera important de placer les habitants et le marché local au cœur de la stratégie dans une logique d'autoconsommation.

Enfin, les enjeux structurants d'une vallée quasi exclusivement dépendante du tourisme séjournant concernent l'offre d'hébergement. Il est nécessaire de mettre en place un plan ambitieux pour la rénovation énergétique et la remise en tourisme des logements touristiques. L'amélioration et la rénovation de l'offre d'hébergement existante en termes de gamme et de confort sont également primordiales. Compléter de manière efficiente et durable le parc immobilier touristique dans des cas spécifiques, assurer le maintien et la rénovation de l'hôtellerie traditionnelle et collective pour garantir la satisfaction de clientèles spécifiques et le renouvellement des jeunes, ainsi que structurer une offre d'hébergement répondant aux attentes des clientèles itinérantes sont autant de priorités à considérer.

1.3.1.1. AMPLIFIER L'ADAPTATION DU MODELE SOCIOECONOMIQUE TOURISTIQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX NOUVELLES ASPIRATIONS

- **Conforter les activités liées à la neige et diversifier l'activité économique des domaines skiables ainsi que de leurs opérateurs :**
 - Conforter les domaines **d'activités de neige** sur les sites stratégiques et soutenables.
 - Faire évoluer les **domaines skiables en domaines d'activités de montagne** en fonction des spécificités locales (topographie, équipements, centres d'intérêts, positionnement marketing et équilibres économiques, environnementaux, agricoles, ...) afin de répondre en adaptation aux changements de marché et climatique.
 - **Conduire une réflexion** approfondie sur les domaines skiables ne tenant plus les équilibres économiques d'exploitation pour activer une **restructuration** et/ou une **transition** d'activité.
- **Développer les offres de tourisme différenciantes à forte valeur ajoutée tout en cultivant les aspects spécifiques de chaque destination touristique et de chaque vallée :**
 - Faire de l'offre cyclosportive une priorité pour tenir la place de leader.
 - Favoriser une meilleure contribution des activités de loisirs et de plein air majeures en périodes hivernales et estivales, y compris pour les clientèles en court séjour et week-end, par l'aménagement et la structuration de ces pratiques, pour soutenir l'économie locale.
 - Faciliter le développement de l'offre culturelle et patrimoniale visant à valoriser les identités de la Maurienne, pour s'imposer comme l'un des produits d'appel de la vallée.
- **Maintenir et conforter des offres de loisirs** permettant d'assurer une expérience et un parcours client complet :
 - Structurer une offre d'activités **indoor** optimisée en matière d'usage et de modèle économique (touristique, scolaire, locaux, multi-saisons).
 - Valoriser les activités de loisirs et de plein air **"image montagne et vacances"**.
 - Soutenir les activités de loisirs de **plein air complémentaires** et de niche.

1.3.1.2. MAINTENIR UNE OFFRE D'HEBERGEMENT MARCHANDE PROFESSIONNELLE DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX ECOSYSTEMES LOCAUX DANS UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET DE LA DURABILITÉ DES LITS.

- **Faciliter la mise en œuvre des rénovations énergétiques du parc de logements touristiques** en copropriété et en habitat diffus.
- **Permettre des solutions innovantes pour accélérer le maintien et la remise en tourisme des stocks locatifs.**
- **Maintenir et rénover l'hôtellerie traditionnelle et collective** majoritairement vieillissante.
- **Continuer de structurer une offre d'hébergement répondant aux attentes des clientèles itinérantes.**
- **Permettre et encadrer le développement d'hébergements professionnels et durablement marchands, dans des secteurs stratégiques délimités, en veillant à :**
 - Diversifier l'offre sur plusieurs saisons avec une vision long terme.

- Conforter l'écosystème touristique de destinations dont les équilibres socio-économiques et de dimensionnement sont à améliorer.
- Maintenir une gamme complète et cohérente avec les positionnements des destinations touristiques.
- **Permettre l'extension verticale des bâtiments à vocation touristique** pour favoriser la création de logements touristiques ou saisonniers et la rénovation énergétique.

1.3.2. Consolider le tissu productif local et bénéficier du Lyon-Turin pour le développement économique du territoire

Enjeux

La Maurienne, bien que dynamique, connaît un recul de certaines de ses filières économiques qui jouent pourtant un rôle stratégique. A titre d'exemple, l'industrie, autrefois un pilier de l'économie mauriennaise, est en déclin. En 2022, ce secteur ne représentait plus que 14% des effectifs salariés du privé, contre 18% en 2014. Près de 2000 salariés travaillent encore dans ce secteur, témoignant d'une robustesse résiduelle malgré les défis structurels. Ce secteur, les services tertiaires ou encore l'artisanat sont des filières stratégiques pour la Maurienne puisqu'elles constituent les fondements de son économie locale, assurent l'emploi d'une grande partie de la population et contribuent au maintien des savoir-faire traditionnels. Le PAS du SCoT de Maurienne doit permettre les conditions de leur pérennité, de leur développement mais également de leurs transitions. Par ailleurs, le chantier du Lyon-Turin joue un rôle essentiel pour conserver les filières locales et plus largement pour la dynamisation économique de la Maurienne. Le pic d'activité est attendu en 2025 avec près de 3000 emplois. Au-delà des effets directs, ce sont autant d'effets indirects à court, moyen et long terme qui seront autant d'opportunités pour le tissu économique local dans son ensemble.

1.3.2.1. OPTIMISER LE TISSU ECONOMIQUE DANS SON ENSEMBLE ET REQUALIFIER L'EXISTANT

- **Renforcer le potentiel des Zones d'Activités Economiques ZAE du territoire mauriennais en requalifiant, en densifiant en optimisant l'existant**
 - **Densifier les ZAE en fond de vallée pour maximiser l'offre sur les secteurs les plus attractifs :**
 - Optimiser les espaces disponibles.
 - Mutualiser les fonctions entre entreprises comme le stationnement.
 - Permettre des extensions verticales des bâtiments.
 - **Requalifier les ZAE les moins attractives :**
 - Réhabiliter les bâtiments anciens.
 - Moderniser les réseaux d'eau, d'électricité et de communication, les voies de circulation.
 - Créer les nouvelles voies d'accès pour les modes actifs et les transports en commun.
 - Intégrer la mise aux normes environnementales avec des solutions d'aménagements écologiques.
 - Créer des services partagés pour les entreprises comme des espaces de coworking ou de logistique partagé.
 - **Optimiser le foncier disponible dans les ZAE disposant encore de réserves foncières :**
 - Favoriser la réhabilitation et la réutilisation des friches industrielles et commerciales

- Faciliter l'amélioration du niveau de services (restauration, crèches, etc.) des ZAE pour développer leur attractivité auprès des entreprises et des salariés
- **Permettre l'ouverture de nouvelles ZAE**
 - Permettre l'ouverture de nouvelles Zones d'Activités Économiques sur le territoire mauriennais, sous réserve de la compatibilité avec les objectifs de sobriété foncière et de respect des équilibres territoriaux fixés par le SCoT
 - Privilégier la réhabilitation des friches industrielles et commerciales ainsi que l'optimisation des infrastructures existantes avant toute consommation d'espaces naturels ou agricoles
- **Faciliter l'installation ou le développement de l'artisanat sur le territoire tout en respectant les objectifs de sobriété foncière.**
 - Soutenir le développement de l'artisanat en intégrant des espaces dédiés dans les centres villes ainsi que dans les bourgs et villages, facilitant ainsi leur installation et leur développement ;
 - Accompagner le maintien d'artisans dans les secteurs résidentiels des villes et des villages, sous réserve d'éviter les nuisances auprès des riverains ;
 - Développer une offre foncière et immobilière adaptée aux activités artisanales.
- **Favoriser le maintien et l'implantation des activités tertiaires dans les centres-villes**
 - Aménager des zones fonctionnellement mixtes en prévoyant des infrastructures adaptées et des conditions d'accès favorables
 - Débloquer des capacités foncières dans le tissu existant pour l'accueil de services, d'activités tertiaires qui participent à la mixité des fonctions urbaines, source d'animation des bourgs et villages.
- **Déployer les outils numériques de dernière génération sur le territoire** (fibre optique, 5G...) et notamment à destination des entreprises dans les ZAE.

1.3.2.2. PROFITER DE L'ACTIVITE DU CHANTIER DU LYON-TURIN POUR RENFORCER DURABLEMENT LES FILIERES LOCALES ET ANTICIPER L'APRES-CHANTIER

- **Développer les compétences locales des entreprises en lien avec les besoins du chantier Lyon-Turin :**
 - Favoriser les initiatives de formation professionnelle et continue pour les travailleurs locaux afin de renforcer leurs compétences dans des domaines clés liés au chantier, tels que le BTP, la logistique et la maintenance ferroviaire.
- **Valoriser les ressources locales pour la construction des infrastructures du Lyon-Turin :**
 - Faciliter l'utilisation de matériaux locaux et les savoir-faire des entreprises mauriennaises dans la construction et la maintenance des infrastructures du chantier.
- **Favoriser la collaboration inter-entreprises pour créer une économie locale du Lyon-Turin « Made in Maurienne » :**
 - Encourager la création de réseaux et de clusters d'entreprises locales par filière pour favoriser les échanges de compétences et les synergies.

1.3.3. Renforcer l'économie agricole et la capacité alimentaire du territoire en diversifiant ses activités dans une approche durable

Enjeux

L'agriculture en Maurienne joue un rôle central dans l'identité et l'économie locale, principalement basée sur l'élevage bovin, ovin et caprin, avec le célèbre AOP Beaufort en produit phare. Un réseau structuré de coopératives et de groupements agricoles assure une gestion collective efficace des ressources. Cependant, ce secteur dynamique est confronté à plusieurs défis : diminution du nombre d'exploitations, vieillissement des agriculteurs, fragmentation des terres, et impacts climatiques sur les écosystèmes et l'économie touristique. Les enjeux pour l'avenir incluent le renouvellement générationnel, la préservation des terres agricoles, le maintien des structures collectives, l'autonomie fourragère, et l'adaptation au changement climatique. La diversification des produits et le soutien à l'autonomie alimentaire sont également déterminants pour renforcer la résilience et la durabilité de l'agriculture en Maurienne. Le SCoT, par l'aménagement du territoire qu'il définit, doit accompagner ces transformations. Cela inclut la lutte contre le mitage urbain, la garantie de la viabilité économique des exploitations, la facilitation de l'installation et de la transmission des exploitations, ainsi que le soutien à une agriculture vertueuse et durable. Cette agriculture doit être respectueuse de l'environnement, de l'humain et du paysage, capable de faire face aux impacts du changement climatique (manque d'eau, intempéries, érosion, etc.) et de garantir une alimentation de proximité et de qualité, répondant aux enjeux de souveraineté et de santé

1.3.3.1. PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR DES SURFACES AGRICOLES

- **Préserver les surfaces agricoles exploitées**
 - Conserver des unités foncières fonctionnelles (éviter le mitage, garantir la vocation agricole du foncier autour des exploitations...)
 - Préserver les accès aux terres agricoles (praticabilité des voiries pour engins agricoles et troupeaux)
 - Maintenir le foncier mécanisable pour les productions alimentaires et les besoins en fourrage dont dépend par exemple le Beaufort
- **Reconquérir des surfaces agricoles et reconnaître l'usage agricole**
 - Reconnaître l'aspect nourricier des jardins (partagés, ouvriers...) qui remplissent une double fonction alimentaire et sociale
 - Permettre l'exploitation de nouvelles terres agricoles (friches, espaces naturels ou forestiers...) afin de diversifier les productions alimentaires (filières déficitaires).
- **Agir collectivement pour la préservation du foncier agricole :**
 - Assurer une veille sur les opportunités foncières : élus et professionnels
 - Faire connaître et mobiliser le CLIF et les outils disponibles (SCICs départementales)
- **Qualifier le foncier pour assurer sa compatibilité avec une activité agricole**
 - Regrouper les informations relatives à la qualité agronomique des sols
 - Connaître les zones potentiellement polluées pour orienter les recherches de foncier et éviter des installations sur des secteurs dont le sol serait dégradé.

1.3.3.2. FACILITER LA TRANSMISSION ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS NOTAMMENT POUR DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS ALIMENTAIRES EN CIRCUIT-COURT

- **Permettre l'adaptation des exploitations existantes** en autorisant des aménagements et autoriser les constructions de nouvelles exploitations.
- **Sécuriser l'accessibilité à la ressource en eau** pour l'ensemble des exploitations :
 - Mieux connaître les besoins en eau
 - Promouvoir des pratiques plus économes en eau et partager cette ressource en multi-usages, au travers d'équipements de stockage naturels ou artificiels ou de distribution de l'eau (existants ou à créer) dans une logique de multi-usages, sous réserve de l'adéquation avec la ressource disponible.
- **Veiller à la cohérence des installations** entre le projet du porteur et les enjeux agricoles du territoire (fourrage, alimentation, entretien surface, maintien des outils collectifs).

1.3.3.3. MAINTENIR ET ADAPTER LES OUTILS COLLECTIFS DE MAURIENNE

- **Pérenniser la filière Beaufort et ses outils coopératifs**
- **Maintenir et adapter l'abattoir de Saint Etienne de Cuines**
 - Poursuivre la mise en relation éleveurs / abattoir
 - Relocaliser la valorisation des réformes laitières
 - Structurer les acteurs pour répondre aux besoins des populations
- **Compléter l'offre d'équipements structurants pour favoriser l'utilisation des produits locaux dans l'alimentation**
 - Optimiser et compléter la logistique alimentaire locale
 - Créer une cuisine centrale (pour relocaliser la fabrication des repas à destination des scolaires et de la petite enfance)

1.3.3.4. ADAPTER LES PRATIQUES FORESTIERES AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- **Mettre en place des plans de gestion forestière durable :**
 - Élaborer des plans locaux de gestion forestière qui intègrent des pratiques de sylviculture adaptatives et résilientes.
 - Valoriser le patrimoine forestier en optimisant la gestion des espaces forestiers et en accompagnant le développement de la filière bois.

2. AXE 2 : Adapter les équipements, les services et le fonctionnement du territoire pour permettre une attractivité raisonnée et durable

L'axe 2 du PAS du SCoT de Maurienne s'inscrit dans la lignée des défis de l'axe 1 et constitue une réponse cohérente aux objectifs d'attractivité durable en adaptant les équipements et les services pour un territoire plus accueillant, sobre et résilient. L'attractivité durable d'un territoire désigne la capacité de ce dernier à attirer et retenir des habitants, des entreprises et des visiteurs, tout en préservant son cadre de vie, ses populations, ses ressources et son fonctionnement, en favorisant un développement économique, social et environnemental équilibré sur le long terme. La première ambition de cet axe est de conforter une armature urbaine multipolarisée du Pays de Maurienne qui apporte les services et équipements nécessaires pour les habitants et les visiteurs. En outre, pour faire face aux évolutions des pratiques d'achats (e-commerce) et des demandes des consommateurs, l'organisation des fonctions commerciales de Maurienne doit se décliner en adéquation avec l'armature territoriale de la vallée selon un maillage qui puisse capter un maximum du potentiel d'achat.

L'attractivité du territoire repose également sur l'amélioration de son accessibilité et la mise en réseau des différentes polarités, facilitant ainsi les déplacements et les échanges au sein de la vallée. La mobilité doit être renforcée pour les moyens de transports collectifs et doit également se diversifier dans ses modes et dans une approche bas carbone.

Enfin, le développement du territoire doit se réaliser dans le cadre de formes urbaines optimisées, intégrées, limitant l'exposition aux pollutions en proposant un cadre de vie qualitatif pour le bien-être de habitants.

Ainsi, les objectifs de l'axe 2 se distinguent par leur ambition de conjuguer attractivité économique, accessibilité optimisée et qualité de vie, pour tous les habitants et visiteurs, à toutes les étapes de la vie, contribuant à une Maurienne plus dynamique, résiliente et en phase avec les enjeux identifiés dans le diagnostic.

2.1. Affirmer et structurer une armature urbaine multipolarisée du Pays de Maurienne

Enjeux

L'armature territoriale de la Maurienne se structure en 4 strates : Le pôle de Saint-Jean-de-Maurienne, les 4 pôles intermédiaires, les 6 pôles de proximité et enfin les villages, composés des villages ruraux de vallée, de montagne et les villages supports de station. Cette armature mise en place dans le cadre du SCoT vise à organiser une offre de proximité et de qualité en termes d'emplois, de services, de commerces et d'équipements, tout en optimisant les déplacements. Le SCoT de Maurienne a pour enjeu de garantir cet équilibre territorial et de proposer un projet solidaire, assurant le maintien, voire l'amélioration, de la qualité de vie pour l'ensemble de ses habitants.

La structuration territoriale du Pays de Maurienne doit être confortée et s'adapter aux enjeux des différentes strates, en réponse aux évolutions démographiques de la vallée, aux projections d'emplois, aux nouveaux défis liés à la mobilité, aux changements des modes de vie, et à la nécessité de résilience climatique et de planification écologique. Dans un contexte de réduction de la consommation foncière, cette structuration permet de définir les territoires à préserver pour leurs enjeux écologiques et les espaces privilégiés pour l'aménagement. Cela se fait dans une logique de services à reconnaître, à répartir, à valoriser et à préserver, au bénéfice des personnes qui habitent, qui travaillent et qui visitent la Maurienne.

Armature urbaine du Pays de Maurienne

**CONFORTER LE PÔLE MAJEUR DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
COMME CENTRALITÉ URBAINE PRINCIPALE ET FUTURE PORTE
D'ENTRÉE FERROVIAIRE INTERNATIONALE DU TERRITOIRE**

Pôle majeur

Maintenir un pôle intercommunal répondant aux principaux besoins, à l'échelle du bassin de vie



Positionner la future gare internationale
comme un élément moteur de développement
du pôle de Saint-Jean-de-Maurienne

**STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT DES
4 PÔLES INTERMÉDIAIRES DE MAURIENNE**

A redynamiser

A structurer

**PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT MESURÉ
DES VILLAGES DE MAURIENNE**

Villages support
de station

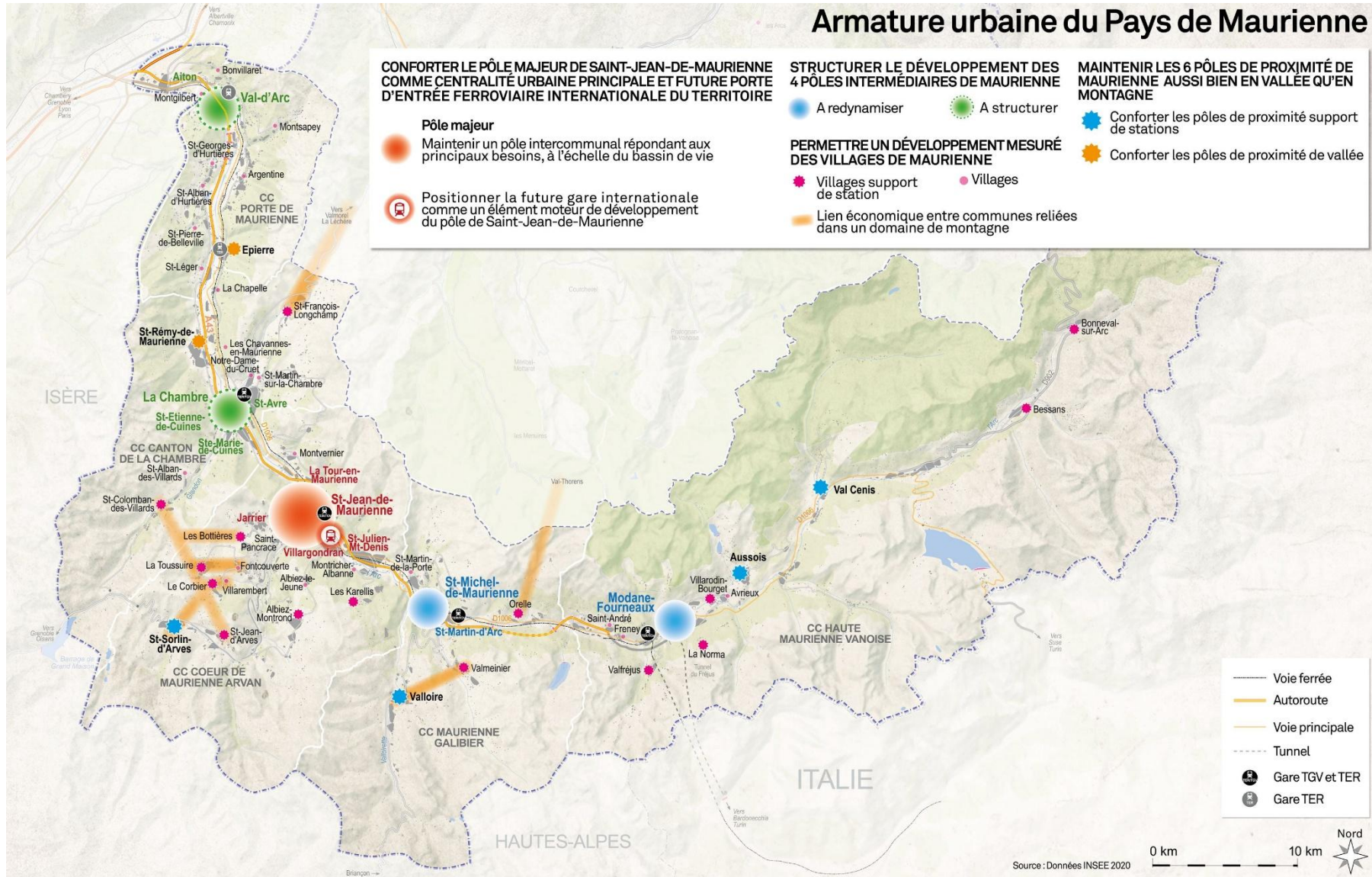
Villages

Lien économique entre communes reliées
dans un domaine de montagne

**MAINTENIR LES 6 PÔLES DE PROXIMITÉ DE
MAURIENNE AUSSI BIEN EN VALLÉE QU'EN
MONTAGNE**

Conforter les pôles de proximité support
de stations

Conforter les pôles de proximité de vallée



2.1.1. Conforter le pôle majeur de Saint-Jean-de-Maurienne comme centralité urbaine principale et future porte d'entrée ferroviaire internationale du territoire

- **Développer et renforcer les services supérieurs du pôle de Saint-Jean-de-Maurienne**, porteur du rayonnement et de la visibilité de la vallée Maurienne, notamment ceux liés à la santé, à la formation, à l'enseignement supérieur, à la culture, et au commerce spécialisé en grandes surfaces.
- **Affirmer le poids démographique du pôle de Saint-Jean-de-Maurienne**, incluant les communes de La Tour en Maurienne, Jarrier, Saint-Julien-Montdenis et Villargondran, pour renforcer son rôle de locomotive pour la vallée.
- **Positionner la future gare internationale comme un élément moteur de développement du pôle de Saint-Jean-de-Maurienne**, en l'accompagnant d'un projet urbain ambitieux qui inclura, un pôle d'échange multimodal, des infrastructures modernes avec des espaces de vie attrayants, dynamisant ainsi l'économie tertiaire locale et facilitant les échanges à grande échelle.

2.1.2. Structurer le développement des 4 pôles intermédiaires de Maurienne

- **Redynamiser les pôles intermédiaires de Saint-Michel de Maurienne et de Modane-Fourneaux**
 - Stabiliser et sécuriser leur position dans l'armature territoriale mauriennaise, en confortant leur rôle économique (équipements, services, activités productives).
 - Appuyer leur développement sur les systèmes de mobilité et notamment les gares et le maintien de la ligne historique.
 - Favoriser le renouvellement urbain et la diversification de l'offre en logements.
- **Structurer le développement des pôles intermédiaires de Aiton/Val d'Arc et de la Chambre**
 - Organiser ces pôles à partir d'une notion globale d'habiter, vecteur d'attractivité et de qualité qui comprend le logement et l'hébergement, répondant à la diversité des besoins, mais aussi les notions de services aux habitants et aux entreprises, de commerce, de mobilité multimodale, de loisirs, de culture.
 - Structurer la commune de Aiton/Val d'Arc pour accueillir les entreprises, les emplois et les habitants liés à la commercialisation de la ZAE Alp'Arc.

2.1.3. Maintenir les 6 pôles de proximité de Maurienne aussi bien en vallée qu'en montagne

- **Conforter les 2 pôles de proximité de vallée de Saint-Rémy-de-Maurienne et d'Epière pour accueillir les futurs emplois et habitants**
 - Aménager des infrastructures adaptées pour accueillir de nouveaux habitants et entreprises, en intégrant des services de proximité.

- Développer les zones d'activités économiques de ces pôles pour favoriser la création d'emplois locaux.
 - Renforcer l'offre de logements pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants, en priorisant la réhabilitation du bâti existant.
 - Faciliter l'installation de nouveaux commerces et services pour renforcer l'attractivité de ces pôles
- **Conforter les pôles de proximité de montagne support de stations de Val-Cenis, Saint-Sorlin-d'Arves, Valloire et Aussois :**
 - Favoriser un développement des pôles de proximité de montagne davantage structuré autour des besoins spécifiques de l'activité touristique et de la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales locales.
 - Renforcer l'offre de logements et d'hébergements adaptés aux résidents permanents et aux actifs saisonniers pour aux besoins des populations locales et répondre aux variations saisonnières.
 - Soutenir la création d'un cadre de vie attractif et complet pour attirer et maintenir les populations permanentes tout en favorisant l'accueil des séjournants.

2.1.4. Permettre un développement mesuré des villages de Maurienne

- **Confirmer les villages comme 4ème maillon de l'armature urbaine de Maurienne avec une capacité d'accueil plus limitée :**
 - Répondre aux besoins locaux en matière d'habitat et d'activités pour assurer le renouvellement de leur population.
 - Encourager un développement cohérent des villages reliés à un même domaine skiable.
 - Limiter la capacité d'accueil et de développement en raison de leur faible poids démographique, de leurs conditions de desserte, de leur environnement naturel et agricole, et du faible niveau de services aux habitants actuels et futurs.
 - Privilégier la réhabilitation ou le renouvellement du bâti existant pour l'urbanisation, en évitant le développement d'une offre résidentielle d'habitat individuel en extension.
 - Restreindre les extensions urbaines à des limites strictes pour préserver l'équilibre territorial local.

2.2. Organiser les fonctions commerciales de la Maurienne, en cohérence avec l'armature territoriale de la vallée et le développement des nouvelles pratiques d'achat

Enjeux

Le maintien de l'offre commerciale de proximité au cœur des centralités urbaines en Maurienne est un enjeu prioritaire pour le SCoT afin de revitaliser les centres-villes et les bourgs. Cette revitalisation vise à impulser une nouvelle dynamique commerciale, stimulant ainsi l'activité économique, renforçant le tissu social et valorisant le patrimoine architectural. En répondant aux besoins d'une population vieillissante, cette approche garantit l'accessibilité, la praticité et la pertinence des services et produits, tout en maintenant le lien social et en facilitant le quotidien des seniors. De plus l'implantation du commerce de proximité contribue à la réduction des déplacements en voiture, favorisant une urbanisation commerciale réfléchie qui encourage les achats de proximité et réduit l'empreinte carbone. Cela nécessite de repenser l'aménagement urbain pour promouvoir la mobilité douce et rendre les commerces accessibles à tous, résidents comme visiteurs. Une complémentarité harmonieuse entre l'offre commerciale des centres urbains et des zones périphériques est essentielle pour créer un écosystème commercial intégré et éviter la concurrence entre les centres et les périphéries. L'adaptation de l'offre commerciale aux nouvelles habitudes de consommation représente un autre enjeu majeur. Le SCoT du Pays de Maurienne doit favoriser des conditions propices pour que les commerces puissent se transformer pour répondre aux évolutions des comportements d'achat, notamment face à l'essor du e-commerce ou la demande croissante pour la livraison à domicile.

2.2.1. Développer une armature commerciale équilibrée et hiérarchisée confortant l'armature urbaine et assurant l'ensemble des besoins de consommation des populations

- **Revitaliser le tissu commercial des centres urbains pour rendre les cœurs de ville plus attractifs** et rechercher des complémentarités avec les pôles commerciaux dans une approche globale :
 - Favoriser la création de commerces prioritairement dans les centres-villes et bourgs, en mobilisant les outils de préservation du patrimoine commercial et en affirmant une vocation multifonctionnelle des centralités afin de maintenir les moteurs de flux propices à la dynamisation du commerce local.
- **Maîtriser le processus de développement commercial en dehors des centres-villes et des centres-bourg :**
 - Interdire les extensions de zones commerciales périphériques. Des exceptions seront réalisées, afin de permettre la vente de produits locaux sur les sites de productions.
- **Préserver les équilibres et les complémentarités commerciaux entre les différents pôles de l'armature territoriale.**

2.2.2. Favoriser l'innovation commerciale adaptée aux besoins d'un territoire rural et aux attentes modernes des consommateurs

- **Moderniser l'équipement commercial et améliorer la qualité et la lisibilité de cette offre :**
 - Favoriser la mixité des fonctions, en renforçant l'insertion dans l'environnement urbain.
 - Développer davantage le « parcours marchand ».
 - Proposer une réglementation de publicité au niveau des pôles de vie majeurs.
- **Favoriser le développement de concepts commerciaux innovants** plus adaptés aux réalités d'un territoire rural et répondant aux nouvelles pratiques et attentes des consommateurs
 - Stimuler la création d'activités et d'emploi y compris le commerce d'itinérances.
 - Renouveler une offre de qualité à taille humaine en apportant des « services multiples » : une offre plurielle en circuit-court.
 - Favoriser les « marchés » alimentaires, forains y compris culturels et artistiques et les ventes directes de produits locaux.
- **Préparer le territoire aux commerces de demain :**
 - Conditionner l'installation des drives, distributeurs et casiers aux mêmes règles que le commerce.
- **Soutenir l'animation commerciale et les logiques de coopération et de mise en réseau des professionnels**

2.2.3. Décarboner le fret de proximité et mutualiser les flux et les espaces de stockage

- Équiper la Maurienne en bornes de recharge électrique compatible pour les véhicules de livraison de manière plus uniforme en vallée et en stations :
 - Installer des bornes électriques principalement sur les aires d'autoroute et dans les principales communes de la vallée.
 - Proposer une offre mutualisée de recharge pour les entreprises, notamment dans les ZAE
- Réserver une partie du foncier disponible dans les ZAE de Maurienne pour l'implantation de plateformes partagées consacrées au stockage de proximité.
- Structurer le maillage des points de retrait en s'appuyant sur le commerce de proximité en fonds de vallée : coupler le retrait de colis avec d'autres achats/services pour éviter les déplacements mono-activité.

2.3. Diversifier la mobilité et améliorer l'accessibilité du territoire par la mise en réseau des différentes polarités

Enjeux

Face à une demande croissante de déplacements dans les prochaines décennies, que ce soit pour les besoins des habitants, des salariés ou des visiteurs, le territoire du Pays de Maurienne doit s'appuyer sur ses infrastructures existantes, notamment la ligne ferroviaire historique, qui joue un rôle déterminant dans la desserte des communes de la vallée. Grâce à un réseau routier performant maillant l'ensemble du territoire, le SCoT vise à favoriser et renforcer les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour réduire les disparités territoriales en matière d'accessibilité et encourager un report modal vers des solutions plus durables et moins émissives. Le maintien et la modernisation de la ligne ferroviaire historique, en complément de la future gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne et du projet Lyon-Turin, constituent un enjeu central pour assurer une mobilité efficace et durable dans la vallée. Le SCoT doit ainsi valoriser ce patrimoine ferroviaire en facilitant l'accès aux transports en commun, tout en soutenant les modes actifs comme le vélo et la marche. Bien que l'usage de la voiture reste incontournable dans ce territoire rural et étendu, le SCoT propose de le renouveler et de l'améliorer en encourageant le covoiturage, l'aménagement d'aires dédiées, et le déploiement de bornes de recharge électrique, afin d'organiser une mobilité adaptée aux besoins de demain.

2.3.1. Organiser les offres de mobilité de Maurienne pour une desserte intermodale et cohérente des communes de vallée et de montagne

- **Organiser une mobilité intermodale pour desservir les différents pôles et stations :**
 - Relier les pôles majeurs entre eux.
 - Favoriser l'accès aux métropoles régionales ou italiennes.
- **Permettre la création ou le développement des pôles multimodaux**
 - Prendre appui sur les gares et haltes ferroviaires, gares routières et lieux de covoiturage.
 - Développer des pôles multimodaux et des gares routières fonctionnels toute l'année
 - Implanter des aires de covoiturage à proximité des gares.
- **Favoriser la mise en réseau des liaisons douces en renforçant l'intermodalité** avec les modes actifs.
 - Favoriser le développement de stationnement dans les pôles multimodaux.
 - Développer le système de casiers pour sécuriser le stationnement des vélos dans les pôles multimodaux.
 - Améliorer l'accessibilité aux quais des gares (PMR et modes doux type vélos).
- **Améliorer l'accessibilité (ou la desserte) des villages de montagne** pour les habitants les plus isolés
 - Favoriser une mobilité solidaire au service des habitants les plus isolés pour améliorer la desserte des villages.
 - Faciliter l'accès aux infrastructures existantes depuis les villages de Maurienne (solution de transport, mobilité en libre-service, circulation apaisée, covoiturage, autostop...).
 - Encourager les expérimentations de transport à la demande.

- **Permettre la mise en place d'une intégration tarifaire** pour renforcer l'intermodalité des modes de transport
 - Favoriser le dialogue avec les AOM du territoire (en relation avec les territoires voisins du Briançonnais et du Val de Suse) pour mettre en place une informations voyageurs et une intégration tarifaire à l'échelle des 3 vallées alpines.
 - Simplifier le parcours client.
- **Améliorer l'intermodalité des transports depuis les gares et les aéroports régionaux** (Lyon, Chambéry, Turin et Genève).
- **Soutenir des liaisons ferroviaires fiables pour des trajets pendulaires, en maintenant une offre sur l'ensemble de la ligne historique :**
 - Rétablir les liaisons ferroviaires dégradées (baisse de fréquence et remplacement par des cars) y/c pour les trajets pendulaires.

2.3.2. Développer des solutions de transport alternatives pour réduire l'usage individuel de la voiture pour les déplacements du quotidien

- **Développer l'offre de transport en commun en fond de vallée** ainsi qu'entre les pôles de vie majeurs et les stations notamment par le maintien de la desserte ferroviaire sur la ligne historique.
- **Faciliter et promouvoir le développement du covoiturage par la mise en place d'infrastructures adaptées**, par l'aménagement des espaces sécurisés de parkings et d'attente // amélioration de la signalétique, communication sur les parkings existants.
- **Conforter les modes actifs en développant des infrastructures cyclables** notamment, pour des usages quotidiens et de loisirs sportifs.

2.3.3. Organiser la mobilité en lien avec la mise en service de la gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne et du Lyon-Turin

- **Soutenir l'élaboration de schémas d'offres ferroviaires associés à la gare de Saint-Jean-de-Maurienne** (à la fois les TGV, les TGV Neige et les TER)
 - Soutenir le maintien de l'utilisation de la ligne ferroviaire historique (d'Aiton à Modane) ainsi que la desserte TER tous les jours sur la ligne historique, pour permettre une offre sans rupture de charge sur l'ensemble de la Maurienne, et en lien avec les territoires voisins.
- **Affirmer la Maurienne dans son positionnement transfrontalier avec le Lyon-Turin ferroviaire**
 - Mise en place de liaisons transfrontalières.
- **Renforcer une desserte par les trains grand lignes** la connectant au réseau grande vitesse et aux grandes métropoles françaises et italiennes.

- **Développer les TGV Neige** afin de minimiser les ruptures de charge sur les trajets entre les grands pôles métropolitains et les stations de ski mauriennes.
- **Etendre l'amplitude de circulation des TGV neige** aux semaines des périodes touristiques en faveur de l'augmentation de la demande des courts séjours.

2.3.4. Garantir un parcours client adapté et durable pour l'accès aux sites, aux destinations touristiques et de loisirs

- **Favoriser la mise en place des haltes ferroviaires sur la ligne régionale** dans la perspective de mise en place d'une colonne vertébrale ferroviaire à desserte locale garantissant les mobilités quotidiennes des usagers résidents et touristiques.
- **Structurer la mobilité des derniers kilomètres** pour accéder aux spots de pratique.
- **Equilibrer la répartition des flux touristiques** afin d'éviter les surfréquentations dans les milieux sensibles.
- **Faciliter l'accès aux stations** d'altitude par des modes décarbonés.

2.4. Développer des formes urbaines optimisées, intégrées et favorables à la santé

Enjeux

Pour développer des formes urbaines optimisées, intégrées et favorables à la santé en Maurienne, le SCoT entend créer les conditions propices à l'intégration de la nature en ville. Cela implique de préserver et de développer les éléments de nature de proximité au cœur des secteurs urbanisés, en renforçant la présence du végétal dans les espaces publics et privés. Le SCoT doit favoriser la redécouverte de l'eau en ville, et la désartificialisation des sols pour favoriser l'infiltration de l'eau. Il est également important de prendre en compte les axes de ruissellement et les espaces de débordement dans les choix d'aménagement et l'encadrement du développement urbain. L'intégration systématique du végétal dans les projets urbains est également nécessaire, en privilégiant les espèces locales adaptées aux évolutions climatiques. Par ailleurs, la Maurienne est un territoire exposé au risque naturel avec de nombreux cours d'eau qui peuvent connaître des phénomènes de crues, renforcés par le changement climatique, mais également un territoire exposé au risque industriel puisque 21 communes de Maurienne sont classées à risque majeur industriel avec plusieurs sites SEVESO « seuil haut ». Pour atténuer les risques naturels et éviter l'exposition aux risques technologiques, le SCoT doit renforcer la résilience du territoire face aux aléas, en préservant et renforçant les éléments naturels permettant la prévention des risques, comme les zones humides et les forêts. Limiter l'urbanisation dans les secteurs concernés par des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et intégrer les risques dans la conception des projets sont des mesures essentielles pour protéger les populations. Enfin, réduire les nuisances sonores et olfactives, principalement liées au trafic de l'autoroute et aux industries, et valoriser les démarches pour améliorer la qualité de l'air, sont des actions importantes soutenues par le SCoT pour assurer un cadre de vie, sécurisé sain et agréable en Maurienne.

2.4.1. Créer les conditions pour le développement de la nature en ville

- **Préserver et développer les éléments de nature de proximité au cœur des secteurs urbanisés**
 - Penser le développement urbain en permettant un accès facilité aux espaces de nature ordinaire, accompagnant ainsi la densification et l'attractivité des nouvelles formes urbaines.
 - Renforcer la présence du végétal, sur les espaces publics et privés et veiller à la mise en réseau des espaces.
 - Fixer des objectifs de prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement ;
 - Redécouvrir la présence de l'eau en ville, en favorisant la remise à ciel ouvert des cours d'eau enfouis.
 - Désartificialiser et développer des espaces de pleine terre en milieux urbanisés afin de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et veiller à la mise en réseau de ces espaces.
 - Prendre en compte les axes de ruissellement et espaces de d'expansion (lit majeur) dans les choix d'aménagement et l'encadrement du développement urbain.
- **Systématiser l'intégration du végétal dans les projets urbains**
 - Privilégier les espèces végétales locales tout en adaptant les plantations aux évolutions climatiques avec des variétés moins consommatrices d'eau.
- **Veiller à la préservation et au renforcement de la trame noire**

2.4.2. Atténuer les risques naturels et éviter l'exposition aux risques technologiques

- **Renforcer la résilience du territoire face aux risques et aux aléas**, importants en territoire de montagne
 - Atténuer les risques naturels en amont :
 - Préserver voire renforcer les éléments permettant la prévention des risques (zones humides, perméabilité des sols, forêts, zone d'expansion des crues).
 - Poursuivre la démarche de prévention du risque inondation et entreprendre des actions de gestion à l'échelle Maurienne.
 - Eviter l'exposition des populations.
 - Prendre en compte le changement climatique en anticipant l'apparition prévisible à terme de nouveaux aléas comme les feux de forêt, les débordements de rivières ou encore les laves torrentielles.
- **Limiter l'urbanisation au sein des secteurs concernés par des PPRNP** (principe de précaution) et par des aléas
 - Intégrer les risques dans la conception des projets :
 - Améliorer la prise en compte des risques mouvements de terrain et avalanches dans un contexte de changement climatique.
 - Prendre en compte le risque radon (secteurs à fort potentiel d'exhalation).
 - Intégrer la gestion des ruissèlements et des eaux pluviales dans les projets.
 - Anticiper le risque glaciaire et périglaciaire dans un contexte de changement climatique accélérant la fonte des glaces et du permafrost.

- **Limiter les facteurs de risque industriel ou technologique**
 - Implanter les industries dans les secteurs éloignés des habitations et des milieux sensibles.
 - Eviter l'exposition des populations aux risques technologiques et industriels.

2.4.3. Protéger les populations face aux pollutions et aux nuisances

- **Réduire les nuisances sonores et olfactives dans la vallée**, essentiellement liées au trafic de l'autoroute et aux industries
 - Favoriser le feroutage afin de limiter le trafic poids lourds sur l'A43 et la RD1006.
 - Valoriser les démarches en cours pour améliorer la qualité de l'air (covoiturage, modes doux, changement des systèmes de chauffage).
- **Limiter l'urbanisation à proximité des grandes infrastructures et des industries** et en particulier, limiter l'exposition des personnes sensibles.
- **Prévoir des aménagements permettant l'atténuation de l'exposition aux pollutions** notamment atmosphériques, et aux nuisances, en particulier en cas d'exposition des personnes sensibles.
- **Prendre en compte les contraintes pour le traitement, la réaffectation et le réaménagement des sites pollués :**
 - Mobiliser ces secteurs dans une stratégie de densification et/ou de renaturation.

3. AXE 3 : Poursuivre les transitions environnementales en Maurienne dans une gestion pérenne des ressources naturelles locales

En cohérence avec les politiques territoriales portées par le SPM, le SCoT se donne pour ambition d'accroître l'attractivité du territoire et de poursuivre son développement dans une approche durable garantissant le respect des écosystèmes exceptionnels de Maurienne ainsi que la préservation voire le renouvellement des ressources du territoire. La prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité, à la ressource en eau, aux énergies et à la préservation des sols est à ce titre mis au cœur du PAS. Cela se traduit par des objectifs ambitieux pour protéger quantitativement et qualitativement la ressource en eau de Maurienne, abondante sur le territoire, mais qui pourrait connaître une demande plus importante, à l'heure du changement climatique qui aura un impact sur le rechargement des nappes de surfaces et souterraines. Outre la ressource en eau, les fonctionnalités du sol sont également indispensables pour un développement pérenne de la Maurienne. Le SCoT a pour objectif de réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en tenant compte des obligations et prescriptions légales et celles issues des documents supérieurs. Afin d'atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050, le SCoT s'inscrit dans une trajectoire d'évolution progressive du modèle d'aménagement tout en veillant au maintien d'un cadre de vie de qualité sur le territoire, le SCoT favorise la densification de l'ensemble des villes et villages par le réinvestissement de tous les potentiels identifiés afin de limiter les extensions urbaines et l'augmentation progressive et adaptée des densités des nouvelles constructions. Pour favoriser la préservation des ressources naturelles dans leur ensemble mais également le réemploi des déchets produits sur le territoire, le SCoT entend poursuivre les actions en Maurienne pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (ENR), en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire. Cela inclut la réutilisation des eaux usées traitées, l'optimisation des flux d'énergie industrielle, et la valorisation des déchets et coproduits inter-entreprises. Le développement de la production d'énergie renouvelable et l'optimisation des déchets issus des activités locales participent ainsi à l'évolution du mix énergétique du territoire et, plus globalement, positionne la Maurienne comme un acteur de premier rang dans la lutte contre le réchauffement climatique

3.1. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau de Maurienne en conciliant les usages dans un contexte de changement climatique

Enjeux

Le Pays de Maurienne est caractérisé par une importante ressource en eau, présente sous diverses formes sur le territoire (lacs, ruisseaux, torrents, rivières, milieux humides, sources, neige, glacier). Cette ressource est aujourd'hui sollicitée pour divers usages, notamment pour la production d'électricité, l'industrie, l'eau potable, la production de neige de culture, ainsi que pour l'agriculture. En cohérence avec le SDAGE Rhône Méditerranée, mais également avec le SAGE Drac Romanche couvrant une faible partie du territoire, le partage de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique, est un enjeu essentiel du SCoT. Il s'agit également de préserver la qualité de la ressource, aujourd'hui globalement en bon état, par la préservation des milieux à l'origine de cette qualité, et par la gestion des eaux pluviales et eaux usées.

3.1.1. Protéger la ressource en eau et les milieux associés

- **Préserver les milieux aquatiques et humides** (cours d'eau, tourbières, lacs, glaciers...) garant de la qualité de la ressource en eau.
- **Poursuivre la protection des captages et protéger les périmètres existants.**
- **Favoriser la perméabilité des sols** et la gestion alternative des eaux pluviales en limitant l'artificialisation des sols et en désartificialisant.
- **Assurer un traitement de qualité des eaux usées** pour préserver les milieux naturels et la ressource en eau.

3.1.2. Partager la ressource en eau et prioriser les usages

- **Partager la ressource en eau entre les différents usages** (eau potable/ tourisme/ agriculture/ hydroélectricité) :
 - Garantir en priorité les besoins des milieux naturels et l'alimentation en eau potable actuelle et future, dans un contexte de changement climatique.
 - Favoriser la réalisation de schémas de conciliation des usages de l'eau.
 - Autoriser la création de retenues collinaires dans une logique de multi-usage (agriculture, tourisme et défense incendie).
- **Promouvoir une consommation d'eau raisonnée.**
- **Permettre la réutilisation des eaux usées** dans une logique de baisse de consommation.
- **Améliorer la performance des réseaux.**

3.1.3. Améliorer à l'échelle de la Maurienne la connaissance sur la ressource en eau

- **Améliorer la connaissance locale sur la ressource en eau** et son évolution dans un contexte de changement climatique et vis-à-vis du chantier Lyon-Turin.

3.2. Considérer le sol comme une ressource ;

Enjeux

Les évolutions législatives successives depuis plus de vingt ans visent à mieux rationaliser la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF). Il s'agit ici de considérer le sol comme une ressource, à mobiliser avec retenue. Outre sa dimension productrice (espaces agricole, bois énergie, ...), les ENAF concentrent des enjeux liés à la biodiversité, à la gestion des aléas, au cycle de l'eau, ou encore au paysage.

Or, la consommation foncière de ces dernières années s'est produite majoritairement sur les communes-village ainsi que sur les communes supports de grandes stations, avec des impacts réels sur le fonctionnement même de la vallée (fragilisation des cœurs urbains, dépendance accrue à la voiture, ...).

Un changement de système dans la façon de penser l'aménagement est donc aujourd'hui indispensable, faisant de la consommation des sols non artificialisés un acte limité, en dernier recours. Il s'agit de limiter l'urbanisation en extension et de réduire l'artificialisation, en poursuivant l'intensification des espaces déjà urbanisés, tout en garantissant leur attractivité et leur vivabilité.

3.2.1. Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et lutter contre l'artificialisation des sols

- **Engager une stratégie de diminution progressive du rythme de consommation d'ENAF et du rythme d'artificialisation des sols.**

- Réduire à minima de 50% la consommation d'ENAF sur la période 2021-2031 par rapport à celle observée sur 2011-2021.
- Définir un rythme maximum d'artificialisation des sols pour la période 2031-2041, correspondant à la moitié de la consommation d'ENAF projetée pour la décennie précédente.
- Poursuivre la tendance de réduction d'artificialisation des sols sur la période 2041-2046 dans la perspective d'absence d'artificialisation nette en 2050.

A noter que La consommation d'ENAF liée au chantier Lyon-Turin est comptabilisée au niveau national (et non au niveau du SCoT Maurienne).

- **Orienter les développements vers plus de sobriété foncière**

- Prioriser la densification des enveloppes urbaines existantes, que ce soit par divisions parcellaires, évolution du bâti existant ou encore démolition-reconstruction, en prenant en compte les contraintes locales techniques, de fonctionnement et de paysage.
- Reconquérir les sols pollués et les friches.
- Encadrer, avec des objectifs de densité, la consommation d'ENAF dédiée au logement ou aux lits touristiques, si elle s'avère nécessaire.
- Identifier les zones préférentielles de renaturation, de désimperméabilisation des sols, pour garantir le cas échéant l'équilibre net de cette démarche.

- **Tenir compte des différents contextes urbains**

- Fixer des objectifs spécifiques d'intensification urbaine à proximité des gares, pour mieux lier urbanisme et mobilité.

- **Adapter les modèles d'aménagement des villages stations pour réduire la consommation foncière :**

- Viser des formes urbaines très sobres en foncier pour des projets présentant un intérêt général.
- Favoriser le renouvellement urbain en stations.

3.2.2. Densifier les enveloppes urbaines tout en garantissant leur attractivité et leur vivabilité

Réduire les nuisances au sein des espaces urbains

- Diminuer les besoins en déplacements en privilégiant la densification à proximité des équipements et services.
- Mettre en valeur les trames verte et bleue en milieu urbain, en renforçant notamment la présence des arbres de haute tige.
- Promouvoir des formes urbaines qui ménagent de espaces privatifs et/ou collectifs participant au confort des habitants.
- Employer des essences végétales adaptées au changement climatique.
- Maintenir des espaces cultivés en milieu urbain.

• Optimiser la ressource foncière dans la production future de logements

- Produire majoritairement les nouveaux logements au sein des enveloppes urbaines existantes
- Diversifier les formes urbaines en fixant des objectifs différenciés de densité.

• Développer les réflexions sur les qualités fonctionnelles et écologiques des sols

- Préserver la trame brune dans les aménagements.

• Conserver les trames urbaines traditionnelles

- Identifier les hameaux ou les cœurs urbains traditionnels, dont les ambiances urbaines seront à préserver.

3.3. Approvisionner durablement le territoire en matériaux et assurer la gestion des déchets

Enjeux

Le Pays de Maurienne dispose de nombreuses ressources minérales primaires alimentant les filières du BTP, des minéraux industriels et des roches ornementales et patrimoniales. Au-delà de la production de ressources minérales primaires, le recyclage des déchets inertes du BTP ou des déchets produits lors du curage des cours d'eau permet de disposer de ressources minérales secondaires. A horizon du SCoT, les différentes projections montrent qu'une situation de tension en matériaux granulats serait observable sans extension ou renouvellement des carrières existantes. Pour les minéraux industriels et la production de roches ornementales, des tensions apparaîtraient également. Les matériaux secondaires ne pourront à priori pas pallier au manque de ressources pour le BTP, puisque qu'il n'existe qu'une faible possibilité d'amélioration des performance de recyclage par rapport à la situation actuelle et que les déchets issus du curage des cours d'eau, pouvant constituer une ressource minérale secondaire, restent difficilement mobilisables. Les volumes associés sont en effet peu prévisibles car dépendant de crues aléatoires. L'approvisionnement durable du territoire, notamment par l'économie de la ressource, la mobilisation des ressources secondaires et enfin la préservation des capacités de production primaires sont ainsi un enjeu majeur du SCoT. Le maillage des installations de production, de recyclages et de stockage est également essentiel pour assurer l'approvisionnement du territoire dans une logique de proximité. En outre, les matériaux secondaires, lorsque non valorisés, constituent des déchets dont la gestion doit être assurée sur le territoire.

3.3.1. Anticiper l'évolution de la disponibilité en ressource minérale à moyen et long terme

- **Encourager la diminution de production de déchets.**
- **Optimiser l'utilisation et le réemploi des ressources minérales** pour limiter le recours aux ressources minérales primaires :
 - Promouvoir les projets peu consommateurs en matériaux.
 - Optimiser le recyclage des déchets du BTP par une meilleure gestion des chantiers et du tri.
 - Valoriser localement les déblais liés au chantier du Lyon-Turin.
 - Intégrer les déchets inertes issus des curages des cours d'eau dans une stratégie globale de valorisation.
 - Renforcer l'offre de recyclage en carrière.
 - Maintenir et favoriser les implantations de regroupement, tri, transit et recyclage des matériaux et déchets valorisables s'insérant dans une logique de proximité des bassins de consommation.
- **Privilégier le renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées**, et, en fin d'exploitation, prévoir la remise en état des sites. Prendre en compte dans les documents d'urbanisme des zones potentielles d'extension des carrières existantes.
- **Préserver la possibilité d'accéder aux gisements dits « de report ».**
- **Approvisionner le territoire dans une logique de proximité.**
- **Permettre en dernier recours le stockage définitif des matériaux en tenant compte des sensibilités paysagères et écologique, et en privilégiant les espaces dégradés.**

3.4. Poursuivre et amplifier les actions en Maurienne pour les économies d'énergie et le développement des ENR

Enjeux

La Maurienne est depuis de nombreuses années engagée dans la production d'énergies renouvelables grâce à un mix énergétique dominé par l'hydroélectricité. Malgré cette production durable, la Maurienne est encore principalement importatrice d'énergie, même si elle produit l'équivalent de 43,59% de sa consommation finale. La loi d'accélération des énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023, renforce le pouvoir des élus locaux et simplifie les procédures applicables aux projets de développement des énergies renouvelables. Les communes sont ainsi invitées à définir des zones d'accélération, espaces préférentiels pour l'implantation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de leur potentiel ainsi que des enjeux environnementaux et humains. Dans ce contexte, le SCoT précise les conditions d'accueil des énergies renouvelables afin de limiter les impacts paysagers et environnementaux, ainsi que les conflits d'usage, tout en permettant le déploiement nécessaire des parcs d'énergies renouvelables sur son territoire, qu'il soit urbain ou rural. Il convient systématiquement d'examiner, d'étudier, de choisir et de privilégier les meilleures solutions en termes de rapport avantages/inconvénients.

3.4.1. Inscrire le territoire dans un principe d'économie circulaire

- **Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale**
 - **Permettre la réutilisation des eaux usées traitées** afin de les réintroduire dans le cycle de consommation pour des usages comme l'irrigation agricole, l'arrosage des espaces verts, les processus industriels ou encore la recharge des nappes phréatiques.
 - **Permettre l'optimisation des flux d'énergie produits par le secteur industriel :**
 - Identifier les gisements d'économie d'énergie et les possibilités de récupération de chaleur fatale.
 - Cibler les potentiels de développement de réseaux de chaleur locaux utilisant des énergies renouvelables ou de récupération.
 - **Faciliter la valorisation des déchets et coproduits inter-entreprises.** Dans une logique d'économie de la fonctionnalité, chaque déchet ou co-produit d'une entreprise peut devenir une ressource pour une autre.
 - **Valoriser les filières des déchets locales :**
 - Favoriser le déploiement de ressourceries.
 - Soutenir le développement des circuits courts pour la valorisation des matériaux de récupération.

3.4.2. Amplifier les actions de sobriété énergétique et renforcer la production d'ENR sur le territoire

- **Poursuivre les actions concourant à une baisse des consommations et une baisse des émissions de GES**, en jouant sur l'ensemble des leviers mobilisables.
- **Préserver les éléments naturels captant le carbone**, notamment les forêts et les prairies, qui permettent une meilleure résilience face au changement climatique.
- **Atteindre voire dépasser les objectifs nationaux et du SRADDET en matière de production d'énergies renouvelables :**
 - Accompagner les projets de production d'énergie renouvelable électrique et thermique en s'appuyant sur les potentiels énergétiques de Maurienne.
- **Accompagner le développement des énergies renouvelables notamment via le photovoltaïque en intervenant prioritairement sur le bâti** (espaces en toitures) et non pas au sol sur du foncier agricole : notamment sur le patrimoine public, ou autres espaces disponibles comme les parkings, des friches industrielles polluées, des toitures qui pourraient être valorisées pour la production d'énergie renouvelable.
- **Planifier l'approvisionnement énergétique par la structuration des réseaux :**
 - Anticiper et faciliter les évolutions des réseaux au regard des besoins électriques locaux en devenir.
 - Développer les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables.
 - Structurer les réseaux de gaz pour accueillir les productions de biométhane et alimenter les flottes de véhicules roulant au GNV.
 - Favoriser les stations multi-énergies (électricité à base renouvelable, hydrogène vert, GNV...).